

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 74 (1891)

Protokoll: Séance de la Commission préparatoire

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I

Séance de la Commission préparatoire

Mardi 18 août 1891, à 6 heures du soir, au Lycée

Sont présents :

A. Comité annuel :

Président : MM. le prof. M. Musy.

Vice-président : le Dr F. Castella.

Secrétaire : $\begin{cases} \text{Ant. Berset, exp. agr.} \\ \text{le Dr Aug. Jeanrenaud, chimiste.} \end{cases}$

B. Comité central :

Président : MM. le prof. Dr Th. Studer, à Berne.

Secrétaire : le prof. Dr Ed. de Fellenberg, à Berne.

Questeur : le Dr H. Custer, à Aarau.

C. Anciens présidents et délégués :

Bâle : MM. le prof. Dr Karl von der Mühl.
le prof. Dr Hagenbach-Bischoff.

Berne : le Dr med. S. Schwab.
le prof. Dr Ed. Fischer.

Genève :	MM. Marc Micheli. le prof. Dr Chodat, dél. de la Soc. de bot.
Glaris :	E. Hafner.
Neuchâtel :	le Dr A. Jaccard, ancien président. le prof. L. Favre. le prof. Tripet.
Soleure :	le prof. Dr Lang, ancien président.
Valais :	le prof. O.-F. Wolf. G. de Stockalper.
Tessin :	le prof. A. Lentichia.
Vaud :	le prof. Renevier, dél. de la Soc. géol. le prof. Dr F.-A. Forel. le prof. H. Dufour. le prof. Dr H. Schardt.
Zurich :	le prof. Schröter. le Dr Schinz.



1. M. le prof. Musy, Président annuel, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués des différentes Sociétés cantonales, aux membres du Comité central, et passe immédiatement à la constatation de la présence des délégués annoncés.

2. Il est présenté une liste de dix-sept candidats au titre de membres de la Société, et on propose la nomination d'un membre honoraire.

La Commission appuiera ces candidatures.

3. M. le prof. H. Dufour propose d'envoyer une lettre de félicitations à nos deux membres honoraires MM. Helmholtz et Virchow, à Berlin, à l'occasion des fêtes qu'on se propose de leur faire cet automne.

4. M. le Dr Custer fournit quelques explications sur les comptes, spécialement sur un emprunt fictif de fr. 2400 fait par la caisse courante au fonds inaliénable.

Cet emprunt n'étant qu'une question de comptabilité, M. le prof. Hagenbach propose de modifier les comptes de manière à faire disparaître cette anomalie.

Sa proposition est adoptée.

Les comptes ont été vérifiés et trouvés exacts par le Comité central et par le Comité annuel; ils sont approuvés par la Commission préparatoire.

5. Lecture est faite par M. le Dr E. de Fellenberg, secrétaire, du rapport du Comité central.

A la suite de ce rapport, il est accordé à la Commission glaciaire, pour l'étude du glacier du Rhône, un crédit de fr. 1200 à répartir sur les années 1892 et 1893.

6. M. le président, Dr Studer, annonce que M. Koch, notre bibliothécaire décédé, a légué une somme de fr. 500 en faveur de la Bibliothèque.

La Commission préparatoire proposera de donner pleins pouvoirs au Comité central pour utiliser cette somme immédiatement ou dès que l'occasion s'en présentera. Les livres achetés porteront le nom du généreux donateur.

7. Il est décidé de ne pas lire les rapports des Commissions spéciales, mais de voter simplement sur les propositions qui y sont contenues.

8. Il est accordé un crédit illimité à la Commission des mémoires, cela en vue des frais extraordinaires qui peuvent résulter de l'impression et qu'il est décidé de ne plus faire supporter par les auteurs.

9. M. le Dr Fischer demande que les auteurs aient la liberté de faire des tirages à part en nombre indéfini. Cette proposition est renvoyée à la Commission des mémoires, qui fera rapport au Comité central.

10. La Commission géodésique annonce qu'elle a remplacé dans son sein feu M. le prof. Gauthier par son fils M. Raoul Gauthier.

11. Le Comité central est prié de faire revivre la Commission des tremblements de terre, inactive depuis la démission de son président.

12. Le crédit de fr. 1200 demandé pour la Bibliothèque est accordé.

13. Il est de même accordé un crédit de fr. 300 demandé par la Commission pour l'étude des tourbières.

14. M. le Dr Custer demande le crédit nécessaire pour l'impression d'une nouvelle liste des membres de la Société, qui n'a pas été rééditée depuis 1866. Accordé.

15. M. le prof. L. Favre, président de la Société neuchâteloise des sciences naturelles, soumet à la Commission préparatoire la proposition suivante :

« Considérant l'intérêt scientifique attaché à la conservation des blocs erratiques remarquables par leur volume, leur situation, la Société helvétique des sciences naturelles déclare approuver de toutes ses forces les démarches qui peuvent être faites auprès des autorités cantonales dans le but d'assurer la conservation de ces monuments. »

La Commission préparatoire, à l'unanimité, recommandera cette proposition à l'Assemblée générale.

16. Des démarches ont été faites par le Comité central auprès de la Société des sciences naturelles de Bâle pour que celle-ci veuille bien se charger de préparer la session de 1892. Le temps n'ayant pas permis à la Société bâloise de répondre à la demande du Comité central, la Commission préparatoire proposera à l'Assemblée générale de donner toute compétence au Comité pour déterminer le lieu de la session et pour nommer le Président annuel.